

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2023_3_13

Objet : Travaux d'amélioration de la forêt communale 2023 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

VOTE

UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de

Absents excusés donnant pouvoir :

M. Eric SPINELLY à Mme Marie-Aude MESTRE

M. Christian LAFORCE à Mme Carine WECKERLIN

M. Christophe AGARD à M. Joël YERPEZ

M. Stéphane SARDA à Mme Hinda DAHMAN

Absente : Mme Christine VALLET

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Travaux d'amélioration de la forêt communale 2023 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'amélioration en forêt communale pour 2023 qui porte sur les travaux définis ci-après :

Débroussaillage – entretien : Travaux d'entretien des pistes PF1 et 7 puis 2 sur 2 tronçons	1 270.00 €
Débroussaillage – création : - Travaux d'entretien des pistes PF1, 2, 3 sur 4 tronçons - Elagage des pistes PF1, 2, 3 sur 4 tronçons à 2 mètres épars le long des pistes.	7 730.00 €
TOTAL HT	9 000.00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux, incluant l'assistance technique, représentent un coût prévisionnel global hors taxes de 9 000.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de conserver la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- de désigner l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Taux	Montant sollicité
Conseil Général	60 %	5 400.00 €
Autofinancement	40 %	3 600.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

CONSERVE la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

DESIGNE l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,

SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention de 5 400.00 € représentant 60 % de l'opération,

S'ENGAGE à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention, soit 3 600.00 €,

CERTIFIE que la commune n'a pas délégué compétence à un regroupement de communes pour l'opération concernée,

CERTIFIE que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

CERTIFIE que les parcelles cadastrales communales, sur lesquelles les travaux ont lieu, relèvent du régime forestier,

S'ENGAGE à recueillir les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur,

S'ENGAGE à réaliser annuellement les travaux et entretiens indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide,



DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Olivier GUEROU



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA